

### DOSSIER JUDICIAIRE.

PRÉVENUS :

KARA YI

ouvrier agricole du colon  
M. H. H. H.

PRÉVENTIONS :

un des vols au travail  
(vol. 48 de l'écrou de la somme 2400)

TÉMOINS :



Jugement du 21 août 1912

Demande de révision du :

**PEINES.**

S. P. P. : 15 jours

FRAIS : 20 Frs.  
 Delai : 15 jours

C. P. C. : 2 jours

AMENDE : 20 Frs.  
 Delai : 15 jours

S. P. S. : 6 jours

DOMAGES - INTERETS : Frs.  
 Delai :

C. P. C. :

Mandat d'.....

**EXÉCUTION.**

Entré en détention le 21 - 8 - 1912

Sorti le .....

Payé le ..... quittance n° .....

Entré le .....

Sorti le .....

Payé le ..... quittance n° .....

Entré le .....

Sorti le .....

Payé le ..... quittance n° .....

Entré le .....

Sorti le .....



Nous avons entendu ensuite le prévenu en ses dires et moyens de défense présentés par lui-même.

Le système de défense consiste à dire que .....

Attendu qu'il résulte des débats a l'audience que le prévenu d'at l'acte

consciente d'infractions réitérées à la discipline du  
travail par des absences fréquentes et non  
justifiées au cours des 4 derniers mois de l'année 1951  
Attendu qu'il résulte de l'expertise que révisée  
les nombreux cas d'indiscipline

Le condamnons du chef de d'indiscipline

~~Le renvoyons des poursuites du chef de~~

Soit au total à quinze jours de servitude pénale principale,

à une amende de cinquante francs, ou en cas de non paiement de cette amende

dans le délai de quinze jours, à deux jours de servitude pénale subsidiaire,

Aux ~~quatre~~ quatre frais du procès s'élevant à vingt et un francs, ou en cas de non

paiement de ces frais dans le délai de quinze jours, à deux jours de contrainte par corps.

~~En statuant d'office sur les intérêts de la partie lésée, condamnons le nommé~~

~~à~~

~~faute de s'exécuter dans le délai de~~ jours à ~~deux~~ jours de contrainte par corps.

~~Prononçons la confiscation de (ou la main levée de la saisie).~~

Ainsi jugé et prononcé en audience publique à Reulencourt

le 22 août 1951

Le Juge de Police,

*Jour*

Etat des frais

P. V. O. P. J. ....

Citations. ....

Audience. 13 -

Jugement. 8 -

Total : 21 francs

TERRITOIRE DE RUHANGERI.

N° 1904 / MOI.3

A

Ruhangeri, le 20 août 1954

**KAPPALE**

Kali sous-chef *Kamuri*

Ndakwibutsa barwana yanjye n° 1120 ya tanki 23-5-51  
yatamiraga umuntu wo muwesezi w'ama *Karayi*  
yakozaga muri *Kwa Burama* *Spitocels*  
Ugomba kuzaza kubwira impanvu ituma udakora ibyo utegetswe.

L'Administrateur de Territoire,

*7*

1568 / not. 3

Kwari #/chef... *Kamari*.....

Ndakuamutse.

Ndakozeza kuri ukwandikaye urwandiko rwitariki ya... *22-5-54*  
 rwi n° *1422/11-05-54* zwashakaga umu muntu witwa... *Kararyi*  
 umusizi... *Ruhengeri*... igisonga... *Kamari*  
 yashakirwaga... *Ya bitu... Contrat... Bwa Bwama... ~~Ya bitu~~...*  
 kuri utamwoherere kandi utansubize?

Ruhengeri le ... *9 juillet 1954*.....

Wiyewe *Bwana* IA Administrateur wa Territoire

*For M. L. [Signature]*

1945-5-5T.

RECEIVED THE ...

...

NO 1122 P.O.I.S.

...

...

...

...

*Large*

G. SPITAELS - CARÊME

B. P. ~~XX~~ 29

~~COSTERMANSVILLE~~

Ruhengeri

Kinigi, le 20/5/51  
~~COSTERMANSVILLE~~ le

1096/MO<sup>1-2</sup>

Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, que je dépose plainte à charge du nommé Karayi, sous chefferie Kamari, travailleur contracté à ma plantation, pour absences répétées et injustifiées à son travail.

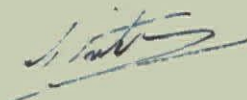
L'intéressé contracté pour une durée de 300 jours de travail à pour obligation de fournir 22 jours de travail par mois.

En janvier il a travaillé 0 jours, en février 4 jours, en mars 10 jours, en avril 4 jours.

Je vous serais très obligé de bien vouloir renvoyer le pré-nommé à son travail après que vous aurez pris les sanctions qui s'imposent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial, mes salutations distinguées.

G. Spitaels



## ATTESTATION DE LA REMISE DU CONDAMNÉ

L'an mil neuf cent cinquante et un  
le soussigné, Gardien de la prison de Rubengeri  
déclare que le nommé KARAVI  
a été déposé en la dite prison et que son entrée a été inscrite dans le registre d'écrou, sous le n° 5388  
date d'entrée: 21-8-51  
date de sortie: 5-9-51

S.P.S. 11-9-51  
C.P.C. 13-9-51

Le Gardien.

